

## « La Fabrique des Résidences »

### OBJECTIF

**Ce dispositif s'adresse aux Instituts français, Alliances françaises et Services culturels des Ambassades de France.** Il a pour objectif d'accompagner le Réseau de la phase de conception jusqu'à la mise en œuvre de programmes de résidences.

Le soutien proposé pourra se matérialiser à travers une mission de conseils pour l'élaboration du projet, une participation financière et un accompagnement sur la durée de mise en œuvre du programme.

### LA METHODE

En amont du dépôt de la candidature, l'Institut français aide les postes à élaborer un projet de résidences adapté aux spécificités locales et aux secteurs artistiques choisis, en veillant à :

#### La conception du projet de résidence

- Définir les secteurs artistiques les plus pertinents pour la résidence
- Déterminer les objectifs de la résidence
- Examiner le budget de la résidence (Cofinancements possibles : IF/postes/partenaires locaux/partenaires éventuels en France, collectivités territoriales, etc.)

#### La définition du cadre de la résidence

- Définir le type de soutien le plus approprié (allocation de séjour, prise en charge des transports internationaux, etc.)
- Préciser la durée de la résidence et le nombre d'artistes accueillis
- Délimiter l'accompagnement apporté par le lieu d'accueil
- Identifier les possibilités de valorisation du travail pendant et après la résidence

**A l'issue de cette première phase, les postes peuvent déposer leur projet sur la plateforme IFprog.**

Après un processus de sélection, les projets retenus pourront être accompagnés de la manière suivante :

#### Aide à la mise en place du processus de sélection des lauréats du programme de résidence

- Rédaction de l'appel à candidatures
- Constitution d'un jury de sélection
- Sélection des lauréats à laquelle l'IF-Paris (pôle Résidences) participe

#### Le suivi contractuel :

- Définition du cadre légal de la résidence (le contrat le plus adapté, les contreparties entre le lieu d'accueil et les résidents, la responsabilité du lieu d'accueil envers les œuvres créées en résidence)

#### La stratégie de communication autour de la résidence :

Le pôle Résidences propose de :

- Répertorier l'offre de résidences du Réseau sur le site de l'Institut français
- Offrir une visibilité, via les réseaux de l'Institut français, aux appels à candidatures lancés par les porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de la Fabrique des résidences
- Valoriser le programme de résidences et les lauréats à travers le site de l'Institut français et la newsletter dédiée aux résidences

### PROJET DÉPOSÉ PAR LE POSTE

#### ❖ Critères d'éligibilité

Seul le Réseau est habilité à déposer un projet qui doit prendre en compte les critères suivants :

- La mise en place d'un appel à candidatures (les projets ayant déjà identifié les artistes participants ne sont pas éligibles)
- Un comité de sélection des artistes auquel l'Institut français (Paris) est associé
- La pérennisation du projet de résidence (qui devient alors un programme identifié), notamment s'il bénéficie de co-financements.
- La participation de partenaires locaux au projet de résidence

#### ❖ Constitution du dossier de candidature pour répondre au dispositif de la Fabrique des résidences

- Description du projet : préciser les objectifs en lien avec des priorités sur le territoire
- Informations sur le/les partenaire(s) impliqués dans le projet et lettre d'intention de leur part
- Calendrier de mise en place du projet
- Budget du projet de résidences planifié sur 3 ans
- Aide attendue de la part de l'Institut français (l'aide financière ne peut dépasser 50% du budget total du projet)
- Visuels du lieu de résidence pouvant être publiés si le projet est sélectionné, et crédits à mentionner
- Informations sur les actions de communication envisagées dans le cadre de la résidence
- Informations sur la diffusion et la valorisation du travail en résidence
- Informations sur l'accompagnement des artistes

#### Agenda :

- Lancement de l'appel à projets : 7 mai 2021
- Clôture de l'appel : 11 juin 2021
- Annonce des projets retenus : fin juillet 2021
- Les projets de résidences doivent être engagés en 2021 et peuvent se poursuivre en 2022

Le soutien accordé à un projet de résidence est pour une année. Une reconduction éventuelle est possible, sous-réserve de dépôt d'un nouveau dossier. Cette reconduction n'excédera pas deux années supplémentaires et pourra, à son terme, donner lieu à une évaluation.

En 2020, l'Institut français a soutenu neuf projets de résidences dans neuf pays.

#### ❖ **Contacts**

Le pôle Résidences est disponible pour échanger sur les projets avant la clôture de l'appel.  
Fanny Rolland, responsable du pôle Résidences : [fanny.rolland@institutfrancais.com](mailto:fanny.rolland@institutfrancais.com)